

## DELIBERATIONS

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Réf: EB/GH/BK/D20-2020

Séance du 9 juillet 2020 – Convocation du 3 juillet 2020

Présidente de séance : Eric BELOT

Secrétaire de séance : Hélène BOCHYNSKI

Présents :

Eric BELOT, Eva ARTETA CRISTIN, Florence GAGNEUR, Edith ORESTA, Severine DEJOUX, Gisèle COIN, Guillemette DEBORDE, Jacqueline HUGONNET, Hélène BOCHYNSKI, Jacques PIOTELAT, Madeleine COMTE, Fouzia ZIDANE

Absents excusés :

Annie MEGARD

Nombre de conseillers	
En exercice	13
Présents	12
Votants	12
Exprimés	12

#### **Objet : Délégation de signatures pour les bons d'urgences**

Monsieur le Président du CCAS rappelle qu'un des rôles premiers du CCAS est de venir en aide aux plus démunis selon l'article R 115-1 du Code de l'action sociale et de la famille.

Afin que ce rôle puisse se faire dans les meilleures conditions, il demande au Conseil d'Administration de déléguer sa compétence dans l'attribution des bons d'urgence dans le cadre des prestations facultatives à la directrice du CCAS et en son absence à Mesdames NURY et KORKMAZ, agents du CCAS de Neuville-sur-Saône.

Ces personnes pourront délivrer des bons d'urgences au vu de la situation financière des personnes accueillies.

#### **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

- OUI l'exposé du Président du CCAS,
- Dit que l'attribution des bons d'urgences sera déléguée à la directrice du CCAS ou en son absence au personnel assurant l'accueil des personnes en difficulté : Mesdames NURY Jocelyne et KORKMAZ Buchra,
- Spécifie que ces bons concerneront l'alimentation, l'hygiène, les soins et le transport et qu'ils seront établis au vu de la situation financière des personnes accueillies.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,  
Neuville-sur-Saône, le 09 juillet 2020  
Le Maire, Président du CCAS  
Eric BELOT.

Acte rendu exécutoire après

-Dépôt en Préfecture le 15 juillet 2020

-Publication ou affichage le 15 juillet 2020

Eric BELOT, Maire, Président du CCAS.

